

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Convention-citoyenne-sur-le-climat-des-attentes-fortes>



école & société

# Convention citoyenne sur le climat : des attentes fortes

- Société - Développement durable - ESS -

Date de mise en ligne : vendredi 26 juin 2020

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Dans le cadre du CESE\*, cette Convention citoyenne a été installée par décision du président de la République à la suite du Grand débat national. Elle s'est réunie en sept sessions depuis octobre 2019. Le 21 juin dernier, elle a remis 149 propositions à la Ministre de la transition écologique et solidaire dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

149 propositions entre climat et justice sociale

Cette convention, composée d'un panel de 150 citoyennes et citoyens, avait pour objectif de penser la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

Avec le soutien d'un comité de gouvernance (des experts, des juristes...), elle a abordé cinq thématiques et adopté 149 propositions :

- **se loger** (contrainte à rénover de manière globale avec des subventions pour les plus modestes, incitation à limiter le recours au chauffage et à la climatisation dans les logements, les espaces publics et ceux ouverts au public...);
- **se nourrir** (passage à un choix végétarien quotidien dans les self-services, diminution de l'usage des pesticides...);
- **se déplacer** (110km/h sur l'autoroute, utilisation des moyens de transports doux ou partagés...);
- **consommer** (régulation de la publicité pour limiter fortement les incitations quotidiennes et non-choisies à la consommation...);
- **produire et travailler** (faire respecter la loi sur l'interdiction de l'obsolescence programmée...).

Propositions citoyennes et volonté politique

Outre des propositions concrètes, la Convention propose d'ajouter à l'article 1er de la Constitution que « *la République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique* ». De plus, elle souhaite la reconnaissance du concept d'écocide afin de pouvoir sanctionner les atteintes graves à l'environnement. Cette notion de crime contre l'environnement est définie par neuf limites planétaires : changement climatique, érosion de la biodiversité, perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, changements d'utilisation des sols, acidification des océans, utilisation mondiale de l'eau, appauvrissement de l'ozone stratosphérique, augmentation des aérosols dans l'atmosphère et introduction d'entités nouvelles dans la biosphère.

Le 29 juin, le Président devrait apporter les premières réponses sur la prise en compte des propositions.

Pour le SE-Unsa, ces propositions doivent être un levier pour aller plus loin dans la transition écologique tant attendue, car les changements climatiques constituent une menace pour l'humanité. Ainsi, tous les États doivent intégrer l'environnement dans leur plan de relance pour sortir de la crise afin de poser des objectifs ambitieux et réalisables à la COP26 à Glasgow en novembre 2021.

\*Conseil Économique, Social et Environnemental